

RESIDENCE D'AUTEUR À LA LIEUTENANCE-HONFLEUR APPEL À CANDIDATURE 2026

La Lieutenance à Honfleur propose une candidature pour une résidence d'écriture en lien avec le patrimoine maritime de la ville, dans le cadre des célébrations du millénaire de Honfleur et de la Normandie en 2027. Cette résidence, dédiée à la création et ancrée dans le territoire, vise à favoriser les échanges avec les habitants. Elle s'adresse aux **artistes - auteurs professionnels** issus de l'univers du livre, de la lecture et des écritures (roman, bande dessinée, album, théâtre, poésie...). Deux artistes, un plasticien et un auteur, seront accueillis pour une résidence simultanée. Ils bénéficieront d'un espace de travail et d'un hébergement.

LIEU DE LA RÉSIDENCE

Honfleur, port de pêche situé à l'embouchure de la Seine en Basse-Normandie, accueille la résidence au cœur de son patrimoine maritime. La Lieutenance, monument historique situé face au Vieux Bassin, incarne la mémoire vivante de la ville et de son héritage. Ce site, qui abrite également un lieu d'interprétation de l'architecture et du patrimoine maritime, déploie des actions de médiation pour sensibiliser habitants et visiteurs à l'environnement maritime, architectural et artistique.

OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

- Accompagner la création littéraire en offrant à l'auteur un cadre, un temps dédié et une rémunération pour mener une recherche personnelle inspirée par le territoire.
- Encourager une écriture en résonance avec les thématiques du millénaire de Honfleur ou de la Normandie, nourrie par leur héritage et leur identité
- Rendre accessible la littérature contemporaine en permettant au public de découvrir le processus de création littéraire à travers des ateliers et des mises en activité.

CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

L'auteur doit avoir publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur depuis moins de 5 ans et résidé hors du territoire de la Communauté de communes Pays Honfleur-Beuzeville.

Pour répondre à l'appel à candidature, l'auteur devra fournir toute pièce permettant de prouver qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales (certificat d'immatriculation à l'URSSAF artistes –auteurs ou avis de situation).

CALENDRIER

Période de résidence :

Du 9 mars et 18 avril 2026

Durée du séjour :

Le temps d'accueil est de 6 semaines.

L'auteur, s'il le souhaite, peut quitter la résidence les week-ends à ses frais, en dehors des événements programmés.

MODALITES D'ACCUEIL/ SOUTIEN FINANCIER EN RESIDENCE

Une bourse de création de 2700 euros pour 6 semaines est allouée à l'auteur en résidence.

Par ailleurs, un soutien à la production est prévu. Selon les modalités retenues, la Lieutenance peut soit prendre directement en charge certains frais de production, soit rembourser les dépenses engagées par l'artiste- auteur après validation et sur présentation des justificatifs correspondants.

LA LIEUTENANCE PREND EN CHARGE :

- L'hébergement de l'auteur durant sa résidence à la Lieutenance.

L'auteur dispose d'une chambre avec une salle d'eau privée et d'un espace de vie commun (cuisine et salle à manger)

- La mise à disposition d'un atelier d'écriture privé.

L'AUTEUR S'ENGAGE À :

- Être présent à la Lieutenance sur la période définie conjointement.
- Animer des actions de médiation ou de restitution (environ 10h) avec l'aide de l'équipe culturelle de la Lieutenance en direction des habitants ou des établissements scolaires ou encore de structures municipales ou d'associations.

Dans le cadre d'actions supplémentaires, au-delà du forfait de médiation demandé, l'auteur a la possibilité d'animer des ateliers rémunérés (60 € /h devant le public).

- Restituer en fin de résidence le travail mené (lecture d'écrits produits, présentations des recherches engagées) et lors des célébrations du millénaire en 2027.
- L'auteur s'engage à laisser une trace de sa résidence (ébauches, écrits, photographies du travail).

Les actions de médiation initiées par l'auteur seront poursuivies durant l'année 2026 par l'équipe culturelle de la ville afin de contribuer aux célébrations du millénaire en 2027. Une restitution publique du travail mené et des écrits produits sera organisée en 2027, à laquelle l'auteur s'engage à participer.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être transmis numériquement. Il peut être transmis en plus sur support papier. Si le candidat souhaite récupérer son dossier papier de candidature, il doit impérativement joindre une enveloppe retour au format approprié et affranchie au tarif en vigueur.

Il doit être composé de :

- Un cv
- Une note d'intention d'une page maximum concernant le projet d'écriture de résidence faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence organisée par la Lieutenance. La note d'intention présente sommairement le projet et certaines des pistes que l'auteur candidat souhaite développer, ainsi que la forme de médiation envisagée et les publics concernés. Le projet sera coconstruit ensuite avec les partenaires ; Le jury sera très attentif aux actions proposées envers le public.
- une bibliographie et le dernier ouvrage écrit en format PDF ou un extrait du travail en cours s'il s'agit de poursuivre un projet d'écriture,
- un dépôt de candidature
- Les pièces justificatives montrant que les obligations fiscales et sociales sont en règle (certificat d'immatriculation à l'URSSAF artistes –auteurs ou avis de situation)

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Le dossier doit être envoyé par mail, au plus tard **le 16 décembre 2025 à 18h**, à l'adresse suivante :

laieutenance@ville-honfleur.fr

SELECTION DES CANDIDATURES

Une première sélection sera faite sur dossier. Un jury composé de responsables culturels de Honfleur, de professionnels et de partenaires financiers se réunira début janvier. Une audition sera proposée aux candidats issus de la première sélection

CONTACT :

Johanne Gallet
Directrice de la Lieutenance
Quai de la planchette
14600 Honfleur
jgallet@ville-honfleur.fr